

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 30 septembre 2020
À la salle du Gossan à Genolier
De 20h00 à 20h45

1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentation	1
2. Appel.....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.06.2020.....	1
4. Communications du bureau.....	1
5. Communications du CODIR.	1
6. Préavis 08/2020 : demande de crédit de CHF 100'000.00 pour financer les formations professionnelles des responsables de site des structures de l'Accueil de jour de l'AISGE.	2
7. Préavis 09/2020 : Budget 2021.....	3
8. Préavis 10/2020 : budget 2021 de l'Accueil de jour.	3
9. Propositions individuelles et divers.....	3

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal AISGE

Mercredi 30 septembre 2020
À la salle du Gossan à Genolier
De 20h00 à 20h45

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents à ce Conseil Intercommunal AISGE et remercie la commune de Genolier pour son accueil, il indique les restrictions apportées par le Canton, soit le port du masque et demandent aux membres de bien vouloir les respecter.

1. ASSERMENTATION

Aucune.

2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

9 membres du CODIR sont présents, 1 excusé.

15 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 1 excusé et 1 absent.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.06.2020.

M. **François VAUTIER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. M. **Scott ADAMS** amène des corrections. La **secrétaire** apportera les corrections, renverra le PV corrigé avec ses annexes.

VOTATION :	14 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le procès-verbal est adopté à la majorité.		

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune.

5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

Le **Président** passe la parole à M^{me} **Florence SAGE**, présidente du CODIR. Elle présente M^{me} **Mélanie SAUTHIER**, nouvelle boursière et M^{me} **Evelyne LA FERLA**, nouvelle secrétaire adjointe.

M. **Scott ADAMS** précise que les travaux du projet d'agrandissement de la zone administrative progressent bien. Nous sommes dans les temps et en principe fin novembre elle sera terminée et il n'y a pas de mauvaise surprise qui amèneraient des surcoûts. La création d'une zone couverte amène des problèmes de manque de lumière dans la zone administrative et donc le CODIR recherche une solution avec la commission des bâtiments, pour harmoniser tout cela.

M. **Paul MENARD** annonce que l' AISGE renouvelle régulièrement des prêts et la semaine dernière deux prêts pour un montant de sept millions ont été renouvelés. Quatre millions pour un an et trois millions pour une période de cinq ans, le tout a des conditions particulièrement attractives.

6. PRÉAVIS 08/2020 : DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 100'000.00 POUR FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES RESPONSABLES DE SITE DES STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE JOUR DE L' AISGE.

M. le **Président** donne la parole à M^{me} **Françoise SAMUEL**, elle remercie le travail des commissions et reste à disposition pour d'autres questions.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc, par M^{me} **Marie-José HAUTIER**, la commission recommande d'approuver n°8/2020.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Cédric MARZER**, la commission recommande d'approuver n°8/2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Stève BREITENMOSER** souhaiterait en savoir plus sur la séance de conciliation qui était prévue entre la séance de présentation du préavis à la commission ad'hoc et la séance du CI. M^{me} **Françoise SAMUEL** explique que l'OAJE a très bien accepté ce préavis, un point reste à négocier. L'OAJE souhaite que les annexes de St-Cergue et Trélex soient comptées comme structures séparées. Pour l'instant ils n'ont pas donné de réponse favorable à cette demande de plutôt garder les annexes avec le bâtiment. Le problème est que ces structures, si elles sont considérées de cette manière, peuvent compliquer les choses, car les enseignants seront isolés et ne pourront pas regrouper les élèves. Le fonctionnement sera très rigide, le CODIR attend une réflexion et un positionnement de l'OAJE.

Nous passons au vote.

VOTATION :	14 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le préavis 08/2020 est accepté à l'unanimité.		

7. PRÉAVIS 09/2020 : BUDGET 2021.

M. le **Président** donne la parole à M. **Paul MENARD**, il explique que le budget est presque semblable à celui de l'an passé, il amène en supplément la possibilité de pouvoir engager un second concierge.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Cédric MARZER**, la commission recommande d'approuver ce préavis n°9/2020.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Nous passons au vote.

VOTATION :	14 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le préavis 09/2020 est accepté à l'unanimité.		

8. PRÉAVIS 10/2020 : BUDGET 2021 DE L'ACCUEIL DE JOUR.

Le **Président** demande des précisions sur les conclusions mentionnées sur le préavis puisqu'il est mentionné que le rapport de gestion doit être également approuvé. M. **Nicolas RAY** répond que c'est une erreur, il n'y en a pas.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Cédric MARZER**, la commission recommande d'approuver le préavis n°10/2020.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Nous passons au vote.

VOTATION :	14 OUI	0 NON	0 Abstention
Décision :	Le préavis 10/2020 est accepté à l'unanimité.		

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Stève BREINTEMOSER** explique qu'en tant que porte-parole des transports, à Trélex l'après-midi les 5-6 P qui arrivent de Givrins, Genolier attendent 20 minutes entre la sortie du bus et l'école, les parents sont soucieux car il y a des enfants turbulents. Le schéma de responsabilité explique que jusqu'à la sonnerie pour entrer dans l'école les enfants venant des transports scolaires sont sous la responsabilité de l' AISGE.

M^{me} **Florence SAGE** explique que les Communes et/ou les associations intercommunales sont responsables de la sécurité des enfants avant l'école. Cette problématique a été discutée précédemment lors du CODIR. L' AISGE fait au mieux pour adapter les transports au plus proche des horaires scolaires. L' APE (association des parents d' élèves) sera contactée pour trouver des surveillants au niveau des parents pour ces 20 minutes, ce n' est pas du ressort des enseignants et il n' est pas envisageable d' engager une personne pour 20 minutes.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** explique qu' une famille d' Arzier a un élève de 6P à l' école de St-Cergue, l' après-midi, ils terminent à 15h30 et le train est à 15h32, donc ils doivent attendre 30 minutes le train suivant pour rentrer. M^{me} **Françoise SAMUEL** explique que les horaires sont ajustés depuis l' an dernier, de façon à ce que les enfants de la Cure puissent remonter à la Cure, ceci a déterminé l' horaire actuel, la pause de midi est plus longue. Elle comprend cette situation délicate pour la fin de journée pour les enfants d' Arzier, mais quand il fait beau ils peuvent patienter sur la place de jeux. Elle ne pense pas que l' ajustement pour les enfants d' Arzier soit possible car sinon, il faudrait encore rajouter 15 minutes sur l' après-midi pour qu' ils sortent plus tard de l' école et de cette manière les enfants de la Cure ne pourront pas rentrer, l' AISGE a obtenu un train supplémentaire spécial pour permettre de remonter sur la Cure. Ce compromis est complexe et ne pourra pas être modifié pour l' instant.

M. **Thomas KRIHA** pour compléter avec les élèves d' Arzier qui montent à St-Cergue demande s' il ne serait pas possible de modifier les horaires de fin d' école de midi de 11h55 jusqu' à 14h10. M. **Laurent MATHEY** explique que cette situation fait penser que ce temps est perdu, mais en hiver peut-être que les enfants mettront plus de temps à se préparer pour sortir et du coup il n' est pas judicieux de modifier maintenant les horaires. Les années précédentes ils se sont aperçus qu' en hiver, ils n' avaient pas suffisamment le temps d' emmener les enfants de l' école à la gare.

M. **André DARMON** demande si les statuts de l' association impliquent que la présidence du CODIR revienne à Genolier. La réponse est non.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** aimerait connaître l' avancement de l' école du Bix, car elle a entendu des rumeurs et aimerait des éclaircissements. M. **Nicolas RAY** explique que l' affaire est au tribunal. Une audience avec la Justice est prévue début novembre et ils vont prendre le temps d' écouter les deux parties, ensuite la Justice devra prendre une décision. Nous sommes en train de continuer de travailler sur le projet inchangé, mis à part une mise à l' enquête pour des modifications sur le parking.

Le **Président** indique que les prochaines séances du CI AISGE ne sont pas fixées pour l' instant, et qu' il y aura probablement une séance en décembre.

Le **Président** clôture la séance. Fin de la séance à 20h45.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

M. François VAUTIER

Président



M^{me} Valérie ZEENDER

Secrétaire